Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260209-2026_17-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2026-017

Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE PAIMPOL

Conseil Municipal du lundi 9 Février 2026
Délibération

Date de la convocation : Mardi 3 Février 2026
Nombre de membres en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le lundi neuf février, à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Mauffray à la maison des plaisanciers de Paimpol sous la présidence de Madame Fanny CHAPPÉ, Maire.

Etaient présents :
Mme Ghislaine AMELINE DE CADEVILLE, Mme Isabelle BATAILLER, M. Eric BINARD, Mme Gaëlle BOUCHER, Mme Servane BOULANGER, Mme Caroline BOYARD-OGOR, M. Robert BOZEC, Mme Catherine CABILLIC, Mme Jeannick CALVEZ, Mme Fanny CHAPPÉ, M. Guy CROISSANT, M. Michel DUMAIL, Mme Sylvie GODEST-TOULLELAN, M. Jacky GOUAULT, M. Philippe JEANNIN, Mme Jeanine LE CALVEZ, Mme Christiane LE VAY, M. Goulven MORVAN, Mme Caroline OLLIVRO, Mme Marie-Christine PARROT, Mme Annaik PERSON, M. Yann QUÉRÉ, M. Morgan RASLE-ROCHE, M. Eric SWARTVAGHER, Mme Rozenn TREGUER.

Etait représenté : M. Antonin MAHÉ par délégation à Mme Gaëlle BOUCHER.

Absents : Mme Malika LE GRUIEC, M. Jean-Yves de CHAISEMARTIN, M. Michel QUÉNET.

Secrétaire de séance : M. Goulven MORVAN.

Présents : 25 Représenté : 1 Absents : 3 Votants : 26

PERSONNEL COMMUNAL
Recrutement saisonniers vacances d'été et petites vacances – année 2026.
Rapporteur : M. Croissant.

Vu le Code général de la fonction publique et plus précisément l'article L. 332-23 2° autorisant le recrutement, sur des emplois non permanents, d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Il est proposé au Conseil municipal afin de créer les postes de saisonniers et les postes nécessaire pour répondre à l'accroissement temporaire d'activité :

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260209-2026_17-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2026-017

Emplois saisonniers

Emplois Créés	DHS	Services	Nombre Prévision	Indice de rémunératio	Observations
Adjoint Technique	35 h	Centre Technique Municipal	4	366	Juillet / aout
Adjoint Technique	35 h	Camping	1	366	Avril à septembre
	35 h		3	366	Juillet / août
	17.5h		1	366	15 au 30 juin + 01 au 15 septembre
Adjoint du Patrimoine	35 h	La Halle	1	366	01/04 au 31/10/2026
Adjoint d'Animation	28h	ALSH	13	366	Saisonniers petites Vacances + juillet / août y compris les vacances d'hivers 2026
Animateur	35h	SPOT	1	372	Juillet / août
Adjoint technique	35h	Police municipale	1	366	15 juin au 15 septembre
			1	366	Juillet et août

Vu l'avis favorable de la commission finances et ressources humaines du 29 janvier 2026,

Sur la proposition de la Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de créer les emplois saisonniers tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

PRÉCISE qu'il s'agit du nombre maximum d'emplois créés, ces emplois pouvant ne pas être pourvus selon les besoins finaux du service,

PRÉCISE qu'il s'agit des durées hebdomadaires de service maximales autorisées ; ces DHS seront ajustées au plus près des besoins finaux des services,

PRÉCISE que la durée hebdomadaire de service pour les agents saisonniers à l'ALSH pour les vacances scolaires est comprise entre 28h et 35h en fonction du nombre d'enfants inscrits au centre de loisirs,

PRÉCISE que l'indice de rémunération retenu est celui du 1er échelon du grade (IM 366). Cet indice suivra les évolutions réglementaires,

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260209-2026_17-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2026-017

PRÉCISE que pour l'agent saisonnier au SPOT l'indice de rémunération retenu est celui du 1er échelon du grade d'animateur (IM 372) compte tenu du niveau de diplôme exigé. Cet indice suivra les évolutions réglementaires,

AUTORISE la Maire ou son représentant à signer tout acte aux effets ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

Le Secrétaire de séance,
Goulven MORVAN

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)

VILLE DE PAIMPOL
Acte certifié exécutoire
Transmis au Représentant
de l'Etat et affiché le 12/02/2026

Pour la Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260209-2026_17-DE